

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

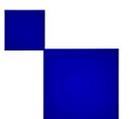
M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Coppi donnant pouvoir à M. Hervé
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Attia donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Beaudet donnant pouvoir à M. Taïbi
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Ayyadi, Mme Magrino, Mme Piétri



Délibération n° 2019-VII-34 du 4 juillet 2019

BILAN D'ACTIVITÉS PAR PROGRAMMES 2018.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à M. le Président du Conseil départemental de la présentation du bilan d'activités par programmes 2018.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

